

Le Collectif Bretagne contre les fermes-usines

à

**Monsieur Le Maire,**

**Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers**

Le 21 décembre 2023

Objet : *niveau des émissions d'ammoniac déclarées sur la commune de PRIZIAC – actualisation chiffres 2022*

Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous reprenons contact avec vous suite aux derniers évènements sur la commune de Priziac en lien avec des sujets qui nous préoccupent.

Deux mois après le rassemblement « La marche des cochons » qui a eu lieu à Priziac le 7 octobre dernier, une audience s'est tenue au Tribunal Administratif de Rennes concernant le recours contre l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'extension de la porcherie le Lichouët.

**Aujourd'hui, le jugement est rendu et celui-ci confirme l'illégalité de l'arrêté d'extension de la porcherie.** Le Tribunal motive sa décision en indiquant que les modifications substantielles auraient du être prises en compte par les services de la DDPP. Une étude d'impact aurait du ainsi être produite et conduire à une enquête publique. Les enjeux environnementaux ont été négligés et l'exploitant ainsi que les services de l'État sont aujourd'hui sanctionnés.

Quoiqu'il en soit, la question des répercussions en terme de santé publique et de protection de l'environnement des élevages industriels reste entière à Priziac particulièrement.

Nous avons pu relever qu'à l'occasion d'une interview radio (RKB, émission La Petite Lanterne) vous avez émis, Monsieur le Maire, des doutes quant aux chiffreages des émissions d'ammoniac sur la commune de Priziac diffusés par notre collectif.

On peut s'imaginer que depuis cette interview, vous avez pu vous renseigner sur cette question. De notre côté, nous attachons une grande attention aux chiffres et à la qualité des sources d'information auprès desquels nous pouvons trouver des données environnementales.

Ainsi, le site de référence [georisques.fr](http://georisques.fr)<sup>1</sup> qui a publié récemment les données déclarées par les exploitants pour l'année 2022 nous indique les chiffreages suivant :

---

1 Géorisques est réalisé en partenariat entre le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le BRGM. Le BRGM est L'établissement public français pour les applications des sciences de la Terre.

Exploitations	Type d'élevage	Émissions NH3 déclarées exprimées en t/an (données 2022)
SCEA DE Lxxxxxxxx	Élevage de porcins	22
EARL Cxxxxxxxx	Élevage de porcins	18,6
SCEA LE Pxxxxxxxx	Élevage de volailles	10,3
SCEA DE Kxxxxxxxxxxx	Élevage de volailles	10
<b>Total des émissions déclarées NH3</b>		<b>60,9 tonnes</b>

Il en ressort que les niveaux d'émission d'ammoniac sur la commune de Priziac sont en augmentation par rapport aux déclarations de 2021 (58,7 t/an).

Nous nous permettons, suite à ces informations, de vous solliciter de nouveau pour connaître les dispositions que vous avez prises ou que vous allez prendre afin d'informer la population de Priziac et environs des risques pour la santé des retombées ammoniacales issues des élevages industriels sur votre commune.

Nous serions heureux de partager avec vous conseils et initiatives en matière d'accompagnement des acteurs de la profession agricole vers des modèles durables agro-écologiques.

Pour finir, nous attirons votre attention sur le fait que la diffusion des références des établissements listés ci-dessus n'est pas souhaitable afin de préserver le climat social sur la commune. Pour notre part, nous prenons garde à ne pas réduire les questions sociétales à des questions de personnes.

Dans l'impatience vous lire, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Exxxx Xxxxxxx,  
Pour le Collectif Bretagne contre les fermes-usines.

Contacts :  
[infos@bretagne-contre-les-fermes-usines.fr](mailto:infos@bretagne-contre-les-fermes-usines.fr)

<https://bretagne-contre-les-fermes-usines.fr/>